

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~  
**COMMUNE DE SCHWENHEIM**  
~~~~~

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11
Date de convocation : 10/08/2023

Séance du 21 août 2023

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

PRÉSENTS :

M. LERCH Joseph, Adjoint au Maire
M. CAPINHA José, Adjoint au Maire
Mme REINHARDT Régine, Adjointe au Maire
M. DERVIEUX Jean, Conseiller municipal
Mme. HEITZ Valérie, Conseillère Municipale
M. JACQUET Frédéric, Conseiller Municipal
M. JAEGER Gilles, Conseiller municipal
M. KERN Thomas, Conseiller municipal
Mme RICHART Céline, Conseillère municipale
Mme WEISS Virginie, Conseillère municipale

EXCUSÉS :

M. ESCHBACH Materne, Conseiller municipal
M. HEID Thierry, Conseiller municipal
M. SCHMITT Pierre, Conseiller municipal
M. SCHNEIDER François, Conseiller municipal, a donné procuration à M. LERCH Joseph

Assistait en outre à la séance :

Mme Sara HAUTECOEUR, Secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, lundi 21 août deux mil vingt-trois, à vingt heures en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

	Approbation du PV de la séance du 22 mai 2023
	Désignation du secrétaire de séance
2023-15	Adoption du procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la chasse
2023-16	Constitution de la Commission de contrôle des listes électorales : désignation d'un conseiller municipal
	Divers

Approbation du PV de la séance du 22 mai 2023

Approbation du PV du 22 mai 2023.

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

Désignation des secrétaires de séance

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé secrétaire de séance : Virginie WEISS.

Monsieur le Maire précise que le secrétaire de séance devra également signer les délibérations.

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

2023-15 Adoption du procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la chasse.

M. le Maire informe les conseillers municipaux des résultats de la consultation des propriétaires concernant l'affectation des produits de la chasse.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : 212
- Surface totale des terrains concernés : 401 ha 09 a 04 ca
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 156
- Surface globale appartenant à ces propriétaires : 370 ha 63 a 39 ca

VU l'exposé de M. le Maire,

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré décide :

D'APPROUVER le procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la chasse

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

**2023-16 Constitution de la Commission de contrôle des listes électorales :
désignation des membres**

La dernière campagne de composition des commissions de contrôle des listes électorales ayant eu lieu en 2020, à l'issue des élections municipales, il doit être procédé en 2023 à une nouvelle composition, conformément aux dispositions de l'article R7 du code électoral.

La commission a deux missions :

- Veiller à la régularité des listes électorales
- Statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires.

La commission est compétente pour l'ensemble des bureaux de vote de la commune. Elle doit se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre les 24^{ème} et 21^{ème} jour précédent chaque scrutin.

Ses membres sont nommés pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commission est composée de trois membres :

- Un conseiller municipal (sauf maire et adjoints)
- Un délégué de l'administration : à choisir parmi les habitants de la commune (ni conseiller municipal, ni agent de la commune ou agent de la Communauté de communes) ou parmi l'entourage des conseillers ou agents communaux
- Un délégué de l'administration judiciaire : idem

Il faut également nommer des suppléants pour le même nombre de poste.

VU le courrier de Mme la Préfète du 24 juillet 2023

VU l'exposé de M. le Maire,

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré décide :

DE NOMMER :

- **Pour le conseil municipal :** Frédéric JACQUET (Titulaire) et Virginie WEISS (Suppléante)
- **Comme délégué de l'administration :** Estelle ENGEL (Titulaire) et Fanny DERVIEUX (Suppléante)
- **Comme délégué de l'administration judiciaires :** Carole ROLLING (Titulaire) et Rachel HAUSKNECHT (Suppléante)

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

Divers